



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préparation du projet de loi dédié à Mayotte
Programme et modalités de concertation
3 au 21 mai 2021**

Séminaire de lancement – 3 mai à 9 heures

Participants : sénateurs, députés, président de l'association des maires, maires et leurs adjoints, président du Conseil départemental, conseillers départementaux, présidents d'EPCI, membres du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte.

Lieu : lycée des Lumières de Mamoudzou.

Déroulé :

- Présentation de l'objectif du projet de loi
- Présentation des modalités de concertation
 - méthode :
 - rôle du territoire : nourrir la réflexion et formuler des propositions
 - rôle du niveau central : sur la base de ces préconisations, préparer l'avant-projet de loi pour Mayotte
 - calendrier
- Présentation des thèmes retenus
 - pour chaque thème, présentation par les référents de l'état de la situation et des demandes traditionnellement exprimées par la population
- Échanges.

Consultations des services de l'État – 3 mai à 14 heures

Participants : chefs de services de l'État, ARS, rectorat, autorité judiciaire.

Déroulé :

- Présentation de l'objectif du projet de loi
- Présentation des modalités de concertation
 - méthode :
 - rôle du territoire : nourrir la réflexion et formuler des propositions
 - rôle du niveau central : sur la base de ces préconisations, préparer l'avant-projet de loi pour Mayotte
 - calendrier
- Présentation des thèmes retenus
 - pour chaque thème, présentation par les référents de l'état de la situation et des demandes traditionnellement exprimées par la population
- Demande de contributions écrites.

Forums citoyens – 5, 15 et 19 mai à 9 heures

Participants : élus, citoyens.

Date et lieux :

- à Dembeni, le 5 mai à 9 heures,
- à Sada, le 15 mai à 9 heures,
- à Tsingoni, le 19 mai à 9 heures.

Déroulé :

- Présentation de l'objectif du projet de loi
- Présentation des modalités de concertation :
 - méthode :
 - rôle du territoire : nourrir la réflexion et formuler des propositions
 - rôle du niveau central : sur la base de ces préconisations, préparer l'avant-projet de loi pour Mayotte
 - calendrier
- Présentation des thèmes retenus
 - pour chaque thème, présentation par les référents de l'état de la situation et des demandes traditionnellement exprimées par la population
- Échanges et réception des propositions.

Traduction en shibushi et shimaorais.

Forums institutionnels – 7, 11, 17 et 21 mai

Participants : sur inscription auprès de la préfecture à l'adresse concertation-inscriptions@mayotte.gouv.fr, syndicats de salariés, organisations patronales, organismes consulaires, fédérations et groupements d'entreprises, associations, membres des conseils des jeunes.

Ces forums seront ouverts à l'ensemble des élus (sénateurs, députés, président de l'association des maires, maires et leurs adjoints, président du Conseil départemental, conseillers départementaux, présidents d'EPCI) et aux membres du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte.

Dates, lieux et thèmes :

- **Forum sur le renforcement de l'État régalien**, le 7 mai à 9 heures, au collège de Mtsamboro
 - ➔ **Référents** : la sous-préfète chargée de la lutte contre l'immigration clandestine, Madame Nathalie Gimonet, et la directrice de cabinet du Préfet, Madame Laurence Carval.
- **Forum sur le développement accéléré du territoire**, le 11 mai à 9 heures, à Chirongui
 - ➔ **Référents** : la sous-préfète à la relance, Madame Maxime Ahrweiller, et le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte, Monsieur Zoubaïr Alonzo.

- **Forum sur le renforcement du Conseil départemental**, le 17 mai à 15 heures, à Bandrélé.
 - ➔ **Référents** : le secrétaire général de la préfecture, Monsieur Claude Vo-Dinh, et l'ancien directeur général des services du Conseil départemental, Monsieur Mahafourou Saidali.
- **Forum sur la jeunesse et l'insertion**, le 18 mai à 16 heures, à Dzaoudzi-Labattoir.
 - ➔ **Référents** : le secrétaire général adjoint de la préfecture, Monsieur Jérôme Millet, et le directeur de Mlezi Maore, Monsieur Dahalani M'houmadi.
- **Forum sur l'égalité des droits sociaux**, le 21 mai à 9 heures à Koungou.
 - ➔ **Référents** : la commissaire à la vie des entreprises et ancienne directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Madame Marjorie Paquet, et la directrice générale de la Caisse de sécurité sociale de Mayotte, Madame Ymane Alihamidi-Chanfi.

Déroulé

- Présentation de l'objectif du projet du loi
- Présentation des thèmes retenus
 - pour chaque thème, présentation par le référent de l'état de la situation et des demandes traditionnellement exprimées par la population
- Échanges et réception des propositions.

Ouverture de cahiers de propositions

Date : du 3 au 21 mai.

En présentiel : dans les mairies et en préfecture.

Modalités : les cahiers seront organisés par thèmes.

En ligne : une adresse électronique par thème recevra les contributions des citoyens.

- **Renforcement de l'État régalien** : concertation-renforcement-Etat-regalien@mayotte.gouv.fr
- **Développement accéléré du territoire** : concertation-accélération-développement@mayotte.gouv.fr
- **Renforcement du Conseil départemental** : concertation-renforcement-cd@mayotte.gouv.fr
- **Jeunesse et insertion** : concertation-jeunesse-insertion@mayotte.gouv.fr
- **Égalité des droits sociaux** : concertation-égalité-droits-sociaux@mayotte.gouv.fr

Audiences libres du Préfet – 6, 10, 19 et 20 mai

Dates et lieux :

- le 6 mai de 9 h à 11 h à Mamoudzou
- le 10 mai de 9 h à 11 h à Bandraboua
- le 19 mai de 14h30 à 16h30 à Boueni
- le 20 mai de 9 h à 11 h à Pamandzi
- le 20 mai de 15 h à 17 h à Acoua

Modalités : le Préfet recevra en audience les citoyens et collectifs de citoyens qui en feront la demande, afin de recueillir leurs propositions. Ils pourront s'inscrire à l'adresse suivante : inscriptions-alp@mayotte.gouv.fr.

Rencontre avec le conseil cadial

Date : 6 mai

Lieu : Mamoudzou